

tional (ACDI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont financé la création en 1977 du Secrétariat pour le développement international de l'Association des universités et collèges du Canada.

Le Secrétariat aidera les universités canadiennes à adapter leurs politiques de recherches en fonction des besoins des pays en développement, à prévoir une participation internationale lors de la planification des cours et à repérer dans leurs établissements les ressources les mieux désignées pour répondre aux pays du tiers monde qui, de plus en plus, requièrent les services de professeurs canadiens.

Sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, le gouvernement fédéral a conclu avec un certain nombre de pays des accords techniques et culturels qui prévoient des échanges bilatéraux d'étudiants et de professeurs. D'autre part, certains pays comme le Venezuela et la République populaire de Chine ont conclu des ententes, soit par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, soit directement avec les universités, en vue de placer des étudiants, des chercheurs et des universitaires dans les institutions canadiennes de haut savoir.

Les universités s'intéressent d'elles-mêmes à créer et à entretenir des liens avec des établissements et des organismes du monde en développement et

du monde développé. Une enquête sur les programmes de coopération entre les universités canadiennes et les établissements étrangers, menée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), a révélé qu'en 1976 il existait au moins 432 programmes de ce genre visant à échanger des connaissances, des services d'experts, du personnel, des chercheurs ou des étudiants ou à collaborer dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou à d'autres projets.